

DÉLIBÉRATION

Bureau du 12 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° DBS2024-06

Objet : Approbation du Procès-verbal du Bureau du 13 mars 2024

Le douze juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de Mme Angela AVOND, 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation transmise par le Président : 6 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 12

Nombre de délégués présents : 6

Nombre de délégués représentés : 1

QUORUM : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix

QUORUM pour la présente délibération : 6 délégués présents + 1 pouvoir correspondant à 11 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR.

Délégués de la Région : Angela AVOND, Gilles BATTAIL.

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Christian PEUTOT.

REPRESENTES :

Délégués des EPCI :

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

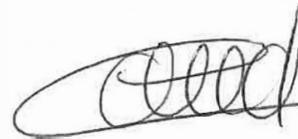
SECRETAIRE DE SEANCE : Michel CHARIAU.

Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le rapport n° DBS2024-06,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le procès-verbal du Bureau du 13 mars 2024.



Angela AVOND

1^{ère} Vice-Présidente de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 17 juin 2024